



NATION
huronne-wendat

255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Téléphone : 418-843-3767
Télécopieur : 418-842-1108
www.wendake.ca

Wendake, 5 novembre 2018

AVIS À LA POPULATION

Information concernant le Fonds vert des Autochtones d'Amérique

Aux membres de la Nation huronne-wendat, Kwe,

Au cours des dernières semaines, le Conseil de la Nation huronne-wendat (le « **Conseil** ») a été informé que des représentants d'un organisme connu sous le nom de *Fonds vert des Autochtones d'Amérique* (le « **FVAA** ») se présentent à Wendake afin de solliciter des membres de la communauté. Le FVAA semble offrir des services en lien avec l'installation de panneaux solaires et la réfection de toitures.

Soyez avisés qu'il n'existe aucune relation entre le FVAA et le Conseil et que les activités et services offerts par le FVAA n'ont aucun lien avec le Conseil. Par ailleurs, le Conseil souhaite sensibiliser ses membres que tout colporteur ou marchand ambulant à Wendake doit se conformer au *Règlement 2007-04 concernant les permis d'exploitation sur la réserve de Wendake et la création d'un fonds visant le développement local*, ainsi qu'à la *Loi sur la protection du consommateur*.

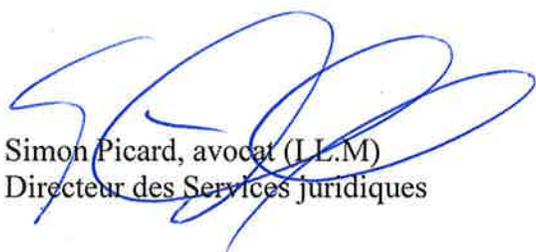
Avant de conclure un contrat avec un commerçant itinérant, vous devriez toujours vous assurer que la personne qui se présente chez vous possède un :

- 1) Permis d'exploitation de colporteur et de marchand ambulants émis par le Conseil;

ET

- 2) Permis de commerçant itinérant émis par l'Office de la protection du consommateur.

En l'absence de tels documents, vous devrez faire preuve de prudence. En cas de doute, vous pouvez communiquer avec l'Office de la protection du consommateur au 418 643-1484.



Simon Picard, avocat (I.L.M.)
Directeur des Services juridiques